



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
DREETS de Corse**

ARRETE N° R20-2025-08-20-00003

**PORTANT SUR LA PUBLICATION DU SCHEMA REGIONAL DES MANDATAIRES A LA
PROTECTION DES MAJEURS ET DES DELEGUES AUX PRESTATIONS FAMILIALES 2025-2030**

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1 à L.312-5 et suivants ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du Président de la République du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en date du 25 mars 2021 portant nomination de Mme Isabel DE MOURA, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2025 portant reconduction de Mme Isabel DE MOURA, directrice du travail, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2025-04-02-00001 du 2 avril 2025 portant délégation de signature à Mme Isabel DE MOURA, Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;

Vu l'arrêté n° 16-2100 du 02 novembre 2016 relatif au schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour la période 2016-2020 ;

Vu l'arrêté n°R20-2024-10-28-00001 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2025-2030 est approuvé pour la période 2025-2030. Il est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La durée de validité du schéma est de 5 ans à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Corse est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de région.

Ajaccio, le **20 AOUT 2025**

Le préfet

Jérôme FILIPPINI

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr